

**Département  
Des ARDENNES**

=====  
**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----  
Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

**EFFECTIF LEGAL : 44**

-----  
Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
**Le 04.10.2023**  
Convocation faite  
**Le 20.09.2023**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----  
**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----  
**Séance du 26 septembre 2023**  
-----

L'an deux mil vingt-trois, et le mardi vingt-six septembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Délibération  
N°2023-09-169**

**Avis sur le Schéma Régional  
des Carrières (SRC)**

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Valérie D'AMARIO (Suppléante de M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART), MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M<sup>me</sup> Angélique WAUTOT (jusqu'au point n°2023-09-171), Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBERCQ, M<sup>mes</sup> Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, , MM. Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>mes</sup> Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** M. Fabien PRIGNON, M<sup>mes</sup> Virginie ROGISSART (Représentée par M<sup>me</sup> Valérie D'AMARIO), Angélique WAUTOT (à partir du point n°2023-09-172 et pouvoir à M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX), MM. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M<sup>me</sup> Angélique WAUTOT), Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M<sup>me</sup> Isabelle FABRE (pouvoir à M. Eric VISCARDY), MM. Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBERCQ), Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Jacky DEVIN), M<sup>mes</sup> Laure BARBE (pouvoir à M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE), Laëtitia COMPAGNON.

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Vu l'article L.515-3-II et III du Code de l'environnement,

Vu le courrier du 11 juillet 2023 de la Préfecture de la Région Grand Est et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) saisissant, pour avis, la Communauté de Communes sur le projet de Schéma Régional des Carrières (SRC),

Considérant que le SRC est un document de planification établissant les conditions d'implantation de nouveaux projets de carrières.

Considérant que la Communauté est saisie pour avis étant concernée par l'existence sur son territoire d'un « bassin de production de ressources primaires d'origine terrestre » bien qu'elle ne soit pas compétente en matière d'urbanisme,

Considérant que les communes d'implantation des carrières pourront être consultées à l'initiative de la Communauté, faisant passer de deux à trois mois le délai d'émission d'un avis,

Considérant que la consultation officielle des EPCI et structures porteuses de SCoT a débuté le 21 juillet 2023,

Considérant que les communes du territoire concernées, à savoir CHOOZ, FOISCHES, GIVET et HAM-SUR-MEUSE ont été conviées à transmettre leur avis sur le projet,

Vu l'avis des membres du bureau, réunis le 5 septembre 2023, soulignant l'importance de la prise en compte, par le SRC, de futurs grands projets ardennais pouvant nécessiter un fort apport de matériaux (EPR, ligne Charleville-Namur ...) et soulignant la possibilité d'aménager des extensions des sites d'extraction tout en préservant la qualité des villages et le respect des paysages,

Considérant que la Commission Locale d'Information a abordé ce point, à la demande de la Communauté, lors de sa réunion du 18 septembre 2023,

Considérant l'absence de consultation de l'exploitant et de l'absence des représentants de l'Etat à cette réunion,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **décide** de ne donner aucun avis sur le projet du Schéma Régional des Carrières (SRC), faute d'information suffisante et de l'absence de concertation de l'exploitant.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

